

A CONSULTER

2.3 Résiliations d'engagement

Colonel ILTIS.- Les résiliations d'engagement :

- SEBBAN Joyce, de Rillieux-la-Pape : une résiliation qui n'en sera pas une car depuis elle a retiré sa résiliation. Elle avait fait une demande de résiliation d'engagement, et finalement, après médiation ou négociation, elle est revenue sur sa décision.

Lieutenant COMBES.- On confirme, on allait demander à ce que ce soit retiré. Elle nous avait écrit un recommandé de 6 pages. Il y a eu des échanges avec l'encadrement du centre et cette personne. Une solution qui devrait satisfaire tout le monde a été trouvée. Je laisserai peut-être le colonel QUESSU en parler. Effectivement, pour nous elle n'est pas à mettre dans les résiliations.

Colonel ILTIS.- La solution trouvée, c'est de la passer à Sathonay-Village ?

Lieutenant-colonel QUESSU.- C'est une personne qui ne donnait pas satisfaction, elle n'est pas faite pour un casernement mixte. Il y avait une position qu'il fallait qu'elle résilie son engagement. Elle a fait un courrier qui a ému le CCDSPV, les membres et aussi le chef de groupement. C'est une personne qui a eu à un moment donné la tête sous l'eau, qui n'était pas apte à continuer son engagement à Rillieux, mais le casernement n'a peut-être pas tout fait pour l'aider à mettre la tête hors de l'eau dans ce cas-là. On a fait une réunion avec cette personne, et son rengagement sur Rillieux n'était pas possible. Et sur la proposition de Stéphane Combes, en relation avec Joyce SEBBAN, il lui a été proposé d'aller dans un casernement très proche, et je pense qu'elle pourra s'épanouir dans ce casernement.

Lieutenant COMBES.- Elle est largement à moins de 10 minutes du nouveau centre où elle est affectée.

Lieutenant-colonel QUESSU.- Visiblement les premiers contacts sont tellement bons qu'elle se donne six mois pour essayer d'emménager sur Sathonay.

Lieutenant COMBES.- Son histoire nous montre bien qu'une jeune fille de 17 ans intégrée à un CADIM, ce n'est pas simple.

Caporal-chef RAYNARD.- Cela ne nous a pas seulement émus mais aussi un peu marqués quand même, car ce n'est pas anodin. On ne peut pas laisser des situations comme cela sans réponse. C'est bien d'avoir trouvé une solution. Mais c'est complètement anormal.

Lieutenant-colonel QUESSU.- J'avais utilisé le terme « émus » un peu sciemment parce qu'il y a beaucoup d'émotions de sa part. Mais sur la véracité de ce qu'elle a pu éprouver, il faudrait entendre l'encadrement. C'est beaucoup plus un ressenti sur certaines choses que des faits. Un seau d'eau, c'est un seau d'eau, on n'est pas dans l'émotion.

Lieutenant COMBES.- Et avec de la javel dedans.

Infirmier-chef CHADIER.- On est plus proche de la barbarie que d'autre chose, surtout dans le visage.

Lieutenant-colonel QUESSU.- Non, on n'est pas proche de la barbarie, mais de la bêtise.

Infirmier-chef CHADIER.- Ceux qui ont fait cela sciemment, je me pose des questions sur leurs facultés mentales. Quelque part il y a un problème.

Lieutenant-colonel QUESSU.- Dans un effectif de 70, quel que soit le casernement...

Infirmier-chef CHADIER.- Peu importe, ce sont des agents du SDIS, ce n'est pas normal. Cette situation est affligeante.

On a été très touchés par ce courrier. L'histoire est affligeante. On est presque obligés à la limite de vous rapporter les faits : une mise en situation d'échec systématique pour aller en formation. Elle demandait pour se former, personne ne voulait la former dans le casernement : « Non, c'est l'heure de la sieste », « Non, on ne manœuvre pas parce qu'on n'a pas envie de manœuvrer ». Ce sont tout de même des faits.

Lieutenant COMBES.- Il faut qu'ils soient avérés.

Infirmier-chef CHADIER.- On ne se fait pas d'illusion sur ce qui se passe quand même. Autre chose, une décision d'inaptitude au sport. Le docteur Roberjot est là, qui prononce une décision d'inaptitude dans le SDIS 69 ?

Médecin hors classe ROBERJOT.- À part les médecins, je ne sais pas.

Infirmier-chef CHADIER.- Tout cela parce qu'il y avait un système qui faisait qu'ils avaient appelé les volontaires pour faire des tests physiques, par SMS ou je ne sais quel moyen, elle n'avait pas reçu le message et arrive sans sa tenue de sport, elle dit qu'elle va la chercher, on lui dit : « Non, ce n'est pas bon, ce n'est pas la peine ». On remonte tout cela au chef de casernement en disant : « elle est inapte au sport ». Après, quelles sont les conséquences ? C'est la résiliation qui est remplie par le chef de casernement, là aussi on se pose des questions, et on lui demande de signer. Il n'y a pas un abus de pouvoir là ?

Tout un système n'a pas fonctionné correctement par rapport au volontariat. Et simplement du fait que cette jeune fille est d'abord une femme, typiquement. Elle évoque aussi des propos sexistes à son encontre. On veut faire démissionner la seule femme du casernement, c'est inadmissible. Et c'est anti-volontaire. On ne peut pas dire le contraire. Sur tout ce dossier-là, sur la forme et le fond, cela pose des questions.

J'ai essayé de réfléchir sur ce cas parce que le colonel Kaiser le sait, d'autres le savent, on a eu à traiter d'autres cas aussi : l'émulseur dans les vestiaires des volontaires, l'urine dans les vestiaires des volontaires, les sauts de sciure dans les vestiaires des volontaires, le volontaire qui soi-disant tombe

dans un escalier et en fait il s'est passé autre chose... On peut vous raconter plein de choses comme cela.

Et cela, c'est de la responsabilité de qui ? Qui défend ces volontaires au niveau des centres ?

Lieutenant-colonel QUESSU.- Les chefs de casernement, les chefs de groupement. Si vous pensez que notre action est simplement d'être attentiste...

Infirmier-chef CHADIER.- Je ne dis pas que c'est attentiste.

Lieutenant-colonel QUESSU.- Je vais vous reprendre sur vos propos, parce que si vous tenez cette position, ma position de compromis avec Sathonay, je pourrais la revoir. Il y a une part de responsabilité de Rillieux et une grosse part de responsabilité de cette personne.

Quand un sapeur-pompier volontaire n'est pas très malin et se heurte à un professionnel qui l'est encore moins, on ne va jamais vers une solution intelligente. Primo.

Cette personne n'a pas toujours eu un comportement attendu d'un sapeur-pompier volontaire, tant pour la formation, que pour le sport et beaucoup de choses. Je le dis bien et le maintiens, et j'ai là-dessus de nombreux témoignages de professionnels et de volontaires qui disent qu'elle n'avait pas sa place dans ce casernement.

Par contre, là où vous avez raison, c'est qu'on ne l'a pas suffisamment aidée devant ses difficultés.

Quand on retrouve une personne devant la télévision, et quand on est dans des pauses de sapeurs-pompiers, dire : « Au fait, comment on fait pour tel... ? », c'est sûr que l'on ne va pas vers une réussite, vers une approche au niveau formation.

Infirmier-chef CHADIER.- Je vous laisse juger.

Lieutenant-colonel QUESSU.- Elle a une part de responsabilité. Et puis, petit à petit on glisse vers une notion peut-être de bouc émissaire. C'est là où la hiérarchie doit être attentive.

Mais je vous garantis que vis-à-vis de tous les chefs de casernement et chefs de groupement, vous n'avez pas le droit de dire que l'on est attentiste par rapport à cela. Ce n'est pas vrai.

Infirmier-chef CHADIER.- Je n'ai pas dit qu'il y avait un attentisme, je n'ai pas employé ce mot.

Lieutenant-colonel QUESSU.- On ne nie pas qu'il n'y a pas eu une erreur. Mais chaque fois qu'un professionnel ou un volontaire a une conduite inadmissible, je n'ai pas de souci : procédure de sanction, et on est tranquille. Mais le volontaire ensuite est boycotté, et c'est fini dans le casernement.

On essaye chaque fois de trouver une solution intelligente, en partant du principe que nos sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires, sont intelligents. C'est un travail de longue haleine, et le résultat est probant dans de nombreux casernements. Hier on avait un séminaire sur le

volontariat, on peut être encore inquiet, mais parfois on se rassure sur l'évolution. On y va doucement mais on y va sûrement, et je vous garantis que l'on est présent en permanence là-dessus.

Infirmier-chef CHADIER.- Une chose très intéressante que le colonel QUESSU a un peu évoquée, c'est l'accompagnement des volontaires, ne serait-ce que dans ces casernements. Je vous rappelle quand même que c'est une volonté politique, notamment du président Mercier, d'avoir voulu mettre des volontaires dans ces casernements au début des années 2000, sachant que l'on mettait la charrue avant les bœufs, on l'a tous dit à l'époque, et que cela n'allait pas forcément bien se passer. Cela fait dix ans que l'on traîne des casseroles sur ce dossier-là de toute façon.

Par contre, ce qui est intéressant, et c'était à mi-mots dans des propos, c'est l'accompagnement des volontaires. Et j'ai noté quelque chose d'intéressant dans ce courrier, c'est le tutorat qui a été mis en place dans ce casernement, chose positive quand même. A priori, lorsqu'elle avait un parrain, cela se passait bien. Dommage, ce parrain a disparu.

Lieutenant-colonel QUESSU.- Il a eu un accident de service, et il n'est plus là depuis plus de deux ans.

Infirmier-chef CHADIER.- Et c'est depuis que la situation s'est dégradée. C'est bizarre. Cette situation laisse un goût amer, parce qu'on sait pertinemment que ce n'est pas la seule qui subit cela.

Pour terminer mon propos, pour cette personne on a trouvé une solution d'entente, très bien, et je suis tout à fait heureux qu'elle puisse s'épanouir dans son activité de volontaire au sein du casernement qu'elle a trouvé. Mais si les faits qu'elle raconte sont avérés, je souhaiterais franchement -même si elle ne va pas le faire, c'est évident- qu'elle traîne le SDIS au tribunal administratif. Car là, il y a matière à demander réparation du préjudice qu'elle a subi et qu'elle subit encore aujourd'hui. Franchement, c'est vraiment inadmissible pour quelqu'un qui veut s'engager dans le volontariat, pour donner du temps à la société, pour secourir les gens. C'est inadmissible ce qui s'est passé. Et là elle pourrait demander réparation de son préjudice moral auprès des tribunaux, j'en suis convaincu.

L'autre chose, c'est un regret de ne pas avoir au sein du Département une association de volontaires qui permette d'aider les sapeurs-pompiers volontaires à aller en justice, de les soutenir ou de les défendre. Au niveau du comité consultatif, représentants des volontaires que nous sommes, quels moyens avons-nous ? Aujourd'hui on va parler de ce cas-là et puis c'est tout.

(Arrivée du colonel DELAIGUE).

Cela a été solutionné après les faits, c'est très bien, on a trouvé une solution, etc. Mais aujourd'hui, concrètement qu'avons-nous pour empêcher que cela ne se reproduise, pour faire en sorte que le sapeur-pompier volontaire qui va subir de tels outrages, on puisse l'aider et le soutenir devant la justice ou devant le tribunal ? Rien. Donc c'est un regret. Je n'ai rien contre l'Union départementale, loin s'en faut, mais dans certaines situations, j'imagine que c'est difficile pour l'Union départementale de se positionner sur certains dossiers. Et franchement, il manque quelque chose pour soutenir ces gens-là et les aider si on devait aller plus loin dans les procédures.

Voilà ce que j'avais à dire.

M. CELLIER.- Il faut être attentif à ces problèmes-là et tout mettre en œuvre pour éviter ces situations. On sait bien que c'est toujours délicat. Il y a parfois un peu de la bonne volonté de part et d'autre à ce niveau-là, mais je pense qu'il faut être vigilant et de part et d'autre éviter que ces choses-là puissent se reproduire.

Je sais qu'il y a une ambiance qui n'est pas toujours facile à ce niveau-là. Elle a tendance à s'améliorer, mais on aura encore des problèmes à ce niveau. Je pense qu'il faut rester vigilant et surtout ne pas laisser dégénérer les choses. Quelque part ce serait vraiment regrettable pour les efforts qui ont déjà été faits, la compréhension qui a été faite et l'énergie qui a été mise à ce niveau-là.

Par contre, il faut à ce moment-là en appeler aux responsables, bien cibler la problématique et quelque part trouver le bon équilibre dans ces choses-là. Et je pense que pour cette personne, le fait qu'elle trouve un accueil dans un milieu qui lui sera favorable, peut lui donner une chance pour réussir dans son engagement, et aussi qu'elle puisse purger un peu ce sentiment de frustration dans lequel elle a été.

Lieutenant COMBES.- Je peux compléter, parce que j'ai eu au téléphone pendant une heure et demie en plusieurs fois cette jeune femme. Je rejoins ce qu'a dit le colonel QUESSU, elle a aussi sa part de responsabilité, et je pense qu'elle en est consciente. Néanmoins, ce n'est effectivement pas une façon d'expliquer à quelqu'un qu'elle n'a pas sa place dans le centre en faisant ce qui a été fait.

Après, je pense qu'il faut être très attentif à l'intégration d'une jeune femme de 17 ans dans un CADIM, et peut-être doubler un peu les moyens d'intégration, être encore plus attentif que si c'est un gars de 30 ans, qui a déjà vécu, qui a des enfants, ce n'est pas pareil. Effectivement, elle s'est peut-être retrouvée un peu seule à un moment donné. Est-ce une erreur de casting ? Peut-être. Mais la situation dans laquelle elle s'est retrouvée n'était pas bonne.

On a une solution, tant mieux, merci pour elle et merci pour le SDIS parce que c'est un sapeur-pompier volontaire en plus, mais c'est dommage.

Colonel GUILLOT.- Je ne veux pas parler du cas particulier parce que je le connais beaucoup moins bien que vous. Je voudrais simplement dire que l'intégration des sapeurs-pompiers volontaires dans ces casernements est vraiment un souci permanent pour l'encadrement. C'est une difficulté à laquelle il est confronté au quotidien, en permanence. Elle est suivie à tous les grades. Il nous faut des relais, on en a dans les centres d'intervention qui les forme, qui accepte d'être les tuteurs. C'est une alchimie difficile. Il y a des casernements où cela se passe bien, d'autres moins bien, et à d'autres moments c'est l'inverse, etc.

Devant cette difficulté, on se réunit régulièrement. On a pratiquement passé la journée d'hier avec l'ensemble des chefs de groupement et des chefs de casernement uniquement sur cette problématique de la mixité.

Grâce au GDV, pour la deuxième année, on a une étudiante en master de psychologie qui fait une étude sur les difficultés d'intégration des sapeurs-pompiers volontaires dans ces casernements. Elle a

fait une étude l'année dernière à Feyzin. Cette année elle a choisi Cusset et Villefranche. Parce qu'à Villefranche, ce n'est pas mieux, il y a des difficultés également. Les choses évoluent, à certains moments cela se passe bien et à d'autres moins bien.

Je ne veux pas entrer dans le détail. Dans les conclusions, parmi les axes de progrès que l'on a définis, c'est un sujet permanent on en a bien conscience. On a conscience de la difficulté qu'il y a pour les sapeurs-pompiers volontaires à travailler dans ces casernement, des difficultés que les femmes, qu'elles soient sapeurs-pompiers professionnels ou sapeurs-pompiers volontaires, ont à travailler dans ces casernements. Il y en a aussi parmi les sapeurs-pompiers professionnels entre eux. Ce n'est pas facile le suivi de caserne où cela travaille 24 heures sur 24, où il n'y a pas d'encadrement en permanence, etc. C'est un milieu qui est vraiment particulier. Donc on est très attentif.

Et pour terminer sur une note un peu positive, parce que nous-mêmes hier, à force d'évoquer tous les problèmes, à la fin on est très négatif, mais quand on se retourne et que l'on regarde les choses telles qu'elles étaient voici 15 ans, quand on a commencé la mixité sur des casernements comme Pierre-Bénite, et comme elles sont aujourd'hui, c'est sans commune mesure.

Hier on était à la garde à Cusset ou à Saint-Priest, il y avait trois sapeurs-pompiers volontaires de garde dans la journée, et là cela se passe bien.

Donc je pense qu'il ne faut pas que nous, globalement les responsables, ceux qui ont de l'autorité, par nos attitudes, nous exacerbions. Comme le disait le colonel QUESSU, il faut chaque fois que l'on ait une solution qui évite aux blocs de s'affronter ou aux blocs de se former. C'est pour cela que quelquefois c'est difficile, quelquefois il y a des échecs, peut-être que celui-là est un échec, nous en avons, mais je pense que globalement aussi de temps en temps il faut se retourner et se dire : « Finalement, on avance ».

C'était simplement pour dire que les cadres ne se sont pas désinvestis de ce problème, au contraire, on le tient à bras-le-corps.

Colonel DELAIGUE. - Excusez-moi de mon retard, je ne pouvais pas arriver avant.

Je prends le débat en cours. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit. Je crois que la vie de groupe est complexe, et le fait que des gens arrivent dans un groupe est complexe.

Je rappelle qu'une caserne de sapeurs-pompiers, c'est un lieu de travail. Et c'est bien l'organisation du service qui doit toujours primer, et les gens à un moment donné doivent accepter l'organisation mise en place. Et s'il y a des gens pour lesquels la hiérarchie a décidé qu'ils devaient arriver, ils doivent arriver dans de bonnes conditions. Cela veut dire qu'il faut évidemment tout faire, parce que ce sont d'abord des rapports humains.

Mais je vais rassurer tout le monde parce que, quand je suis arrivé, j'ai entendu dire : « S'il y a un problème et qu'il faut défendre, etc. ». Je vais être très clair, j'espère que l'on n'en arrivera jamais à cette extrémité, mais si on doit arriver à l'extrémité de défendre un agent, je rappelle que tous les agents du SDIS, sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, personnels

administratifs et techniques, le SDIS leur doit la protection fonctionnelle. Et s'il se passe quelque chose pour quelqu'un et que les éléments avérés sont portés à ma connaissance, les gens bénéficieront de la protection fonctionnelle quel que soit leur statut, le SDIS leur doit. Ce n'est pas le statut d'être professionnel, volontaire ou salarié, c'est la même chose.

Simplement, on est 6 000, il ne faut pas que toutes les 3 minutes on soit devant la justice. Ce ne serait plus un corps de sapeurs-pompiers. Donc il faut essayer de résoudre les problèmes avant. Mais je le répète, le sapeur-pompier volontaire, puisqu'on est dans une instance qui représente les sapeurs-pompiers volontaires, sera traité par la direction du SDIS et par les élus du SDIS de la même façon, avec la même protection, qu'un salarié du SDIS. C'est important de le dire.

Et puisque nous sommes dans une instance officielle, et ce sera au compte-rendu, je le dis aussi : on a entendu beaucoup parler des sapeurs-pompiers en ce moment sur des choses qui ont pu se passer notamment chez les sapeurs-pompiers de Paris, je le répète en tant que directeur : nous sommes dans des lieux pour assurer la sécurité des gens et nous n'accepterons pas, comme nous n'avons jamais accepté depuis treize ans, des comportements de harcèlement quels qu'ils soient ; même si actuellement une loi a disparu, elle va sûrement revenir. Les gens ont le droit d'être comme ceci ou comme cela. La hiérarchie a décidé qu'on recrutait une personne, qu'elle soit sapeur-pompier professionnel, sapeur-pompier volontaire ou personnel administratif, on doit le respecter, l'intégrer dans le dispositif. Si après il y a un problème, on doit prendre d'autres mesures, mais c'est très important. Je le répète : là-dessus nous n'accepterons aucun comportement d'accueil qui ne soit pas un comportement professionnel. Nous n'accepterons pas des jeux quelconques stupides, que l'on soit dans n'importe quelle caserne, cela n'a aucune importance. Que les choses soient très claires aussi sur ce sujet-là.

En plus, là il s'agissait d'un mineur. Que les gens soient majeurs, qu'ils soient mineurs, qu'ils soient hommes ou femmes, qu'ils soient tout ce que vous voulez, on doit vivre ensemble pour une mission commune. Bien évidemment, on doit essayer de régler les choses en management, toute la hiérarchie l'a dit, et on y arrive dans 99,99 % des cas. Et on ne laissera rien passer. On en parlait encore récemment avec le président, on n'a pas fait tout ce que l'on a fait depuis treize ans pour laisser passer quoi que ce soit dans ce domaine.

Que les choses soient très claires, que ce soit écrit au procès-verbal.

Mais ce n'est pas parce qu'exceptionnellement on va utiliser des solutions externes pour régler un problème, il faut bien sûr les régler avant pour qu'ils n'existent pas. L'objectif est d'abord qu'il n'y ait pas de problème. C'est une réaffirmation très claire sur ce sujet.

M. CELLIER.- Nous continuons.